



EURALYS

Euralys Syndicat intercommunal
Acteur au cœur de l'eurométropole
Envoyé en préfecture le 22/10/2015
Reçu en préfecture le 22/10/2015
Affiché le
103 rue de Lille BP 20124 59431 Halluin CEDEX
t 03 20 28 19 61 f 03 20 28 19 62
contact@euralys.eu www.euralys.eu

Délibération n° 2015-18 du 15 octobre 2015 relative à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

L'an deux-mille-quinze, le quinze octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Linselles, salle d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 9 octobre 2015.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (13) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1^{er} délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deùlémont ;
- Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin ;
- François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin ;
- Jacques Rémony, 2^e Vice-président, 1^{er} délégué de Linselles ;
- Samuel Vanderplancke, suppléant d'Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1^{er} délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2^e délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} Vice-président, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deùlémont (à M. Wambre).

Absents excusés (2) :

- Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Présents non-votants (4) :

- Annie Bosquart, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1^{er} délégué de Comines ;
- Anne-Sophie Facon, suppléante d'Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deùlémont ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin.

Délibération n° 2015-18 du 15 octobre 2015 relative à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu les statuts d'Euralys, notamment leur article 2 ;

Considérant qu'Euralys a pour compétence l'étude et la mise en place d'une politique de lutte contre la délinquance, à travers notamment un contrat intercommunal de sécurité, établi en décembre 1999, et la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) ;

Considérant que l'État appelle au renouvellement des dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance à la suite des élections municipales de mars 2014 ; que le CISPD porté par Euralys procède ainsi à son renouvellement et a élaboré une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ; que cette dernière a vocation à être signée par les représentants d'Euralys, des communes membres et associées, de l'État et des collectivités concernées ;

Considérant qu'en conformité avec la stratégie nationale et le plan départemental de prévention de la délinquance 2013–2017, cette stratégie territoriale établit un diagnostic territorial et un programme d'actions visant à améliorer la tranquillité publique, à prévenir la délinquance et la récidive chez les jeunes, ainsi qu'à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article unique. — Monsieur le Président est autorisé à signer la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance établie par le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance d'Euralys pour la période 2015–2020.

Transmis en préfecture le 22 OCT. 2015

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY